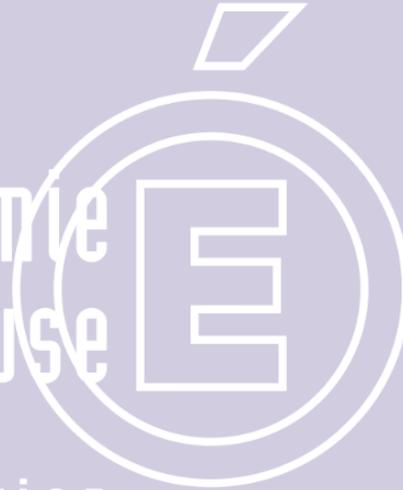


CFA de l'académie
de Toulouse



éducation
nationale

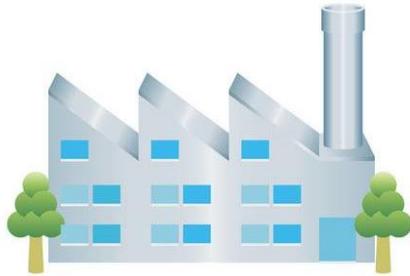


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Qu'est ce que l'Apprentissage ?

L'apprentissage est une formation en alternance qui associe :

une formation pratique et concrète chez
un employeur



des enseignements théoriques,
technologiques et pratiques en CFA
(Centre de Formation d'Apprentis)



L'apprentissage pour quoi faire ?

- L'apprentissage permet d'obtenir un diplôme de l'éducation nationale ou un titre professionnel reconnu par les entreprises, du niveau V (CAP) au niveau I (Master, diplôme d'ingénieur...).

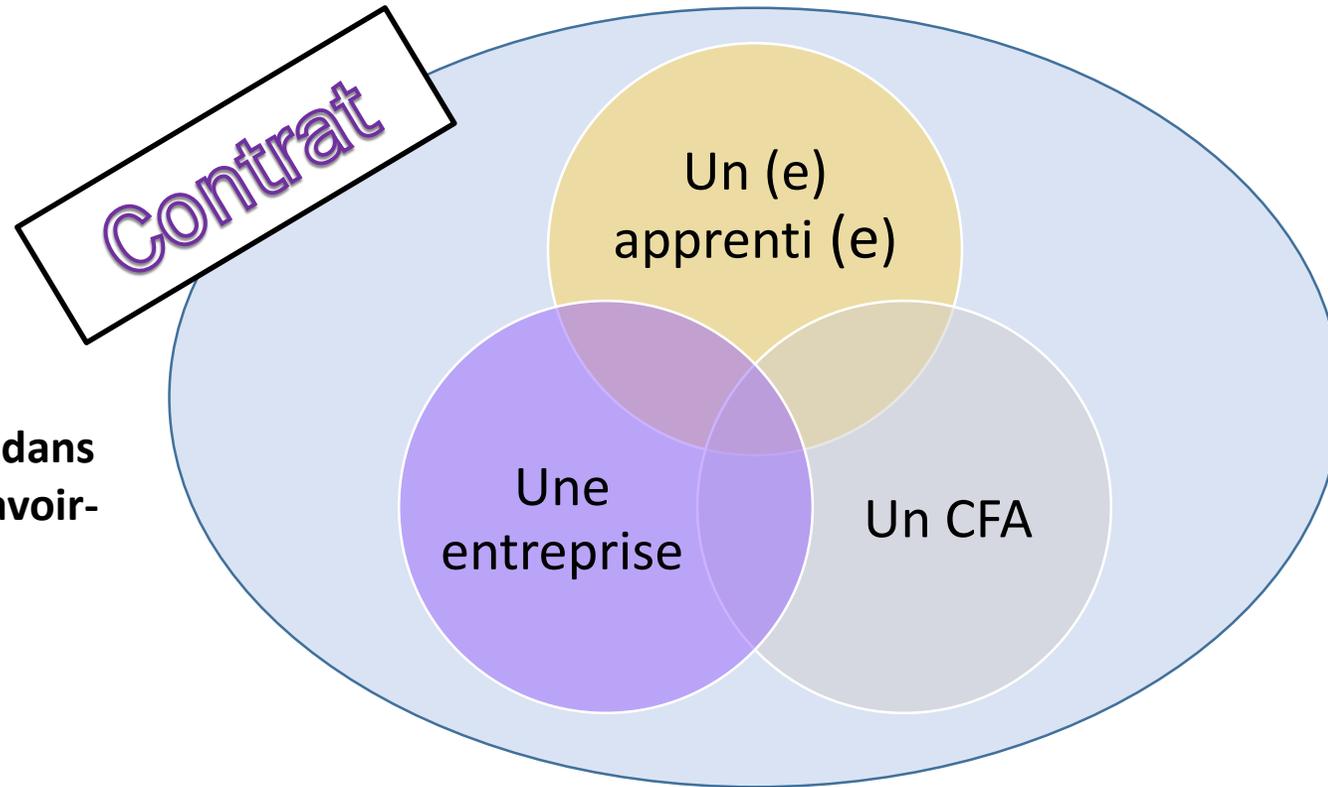


- L'apprentissage facilite l'acquisition des compétences et permet une première expérience professionnelle rémunérée en préparant aux réalités de l'entreprise.
- Il facilite l'insertion professionnelle en fin de formation.



En 2017, 72% des apprentis sont en situation d'emploi 7 mois après la fin de la formation, contre 50% des scolaires.

Le principe de l'apprentissage



Un **accompagnement dans l'acquisition des savoir-faire** de l'apprenti par le maître d'apprentissage

Un statut de **salarié** avec ses **droits** et ses **obligations** vis-à-vis de l'entreprise et de son école

Une formation théorique complémentaire basée sur **l'alternance**

Une véritable **synergie** école /entreprise

Le contrat d'apprentissage

Article L.6221-1 du **Code du Travail** :

« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation. »



Le cadre du contrat

- CDD de 1 à 3 ans, ou plus si Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). CDI possible.
- Le contrat peut commencer dans les 3 mois avant ou après le début de la formation au CFA.
- Période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.
- Donne droit à 5 semaines de congés annuels.
- Fin anticipée du contrat:
 - Rupture unilatérale dans la période d'essai
 - Rupture suite à démission de l'apprenti
 - Licenciement de l'apprenti pour faute grave

Le contrat d'apprentissage pour qui ?

- Pour devenir apprenti, il faut être **âgé de 16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage et **être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**
- **Les jeunes âgés d'au moins 15 ans** peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (de la 6e jusqu'en fin de 3e).
- Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Tout travail mérite salaire

L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela il perçoit un salaire **correspondant à un pourcentage du Smic** déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté /âge	16-17	18-20	21-25	26 et plus
première année	27 % (410,73€)	43 %	53 %	100 %
deuxième année	39 % (593,27€)	51 %	61 %	100 %
troisième année	55 % (836,67€)	67 %	78 %	100 %



Les droits aux allocations

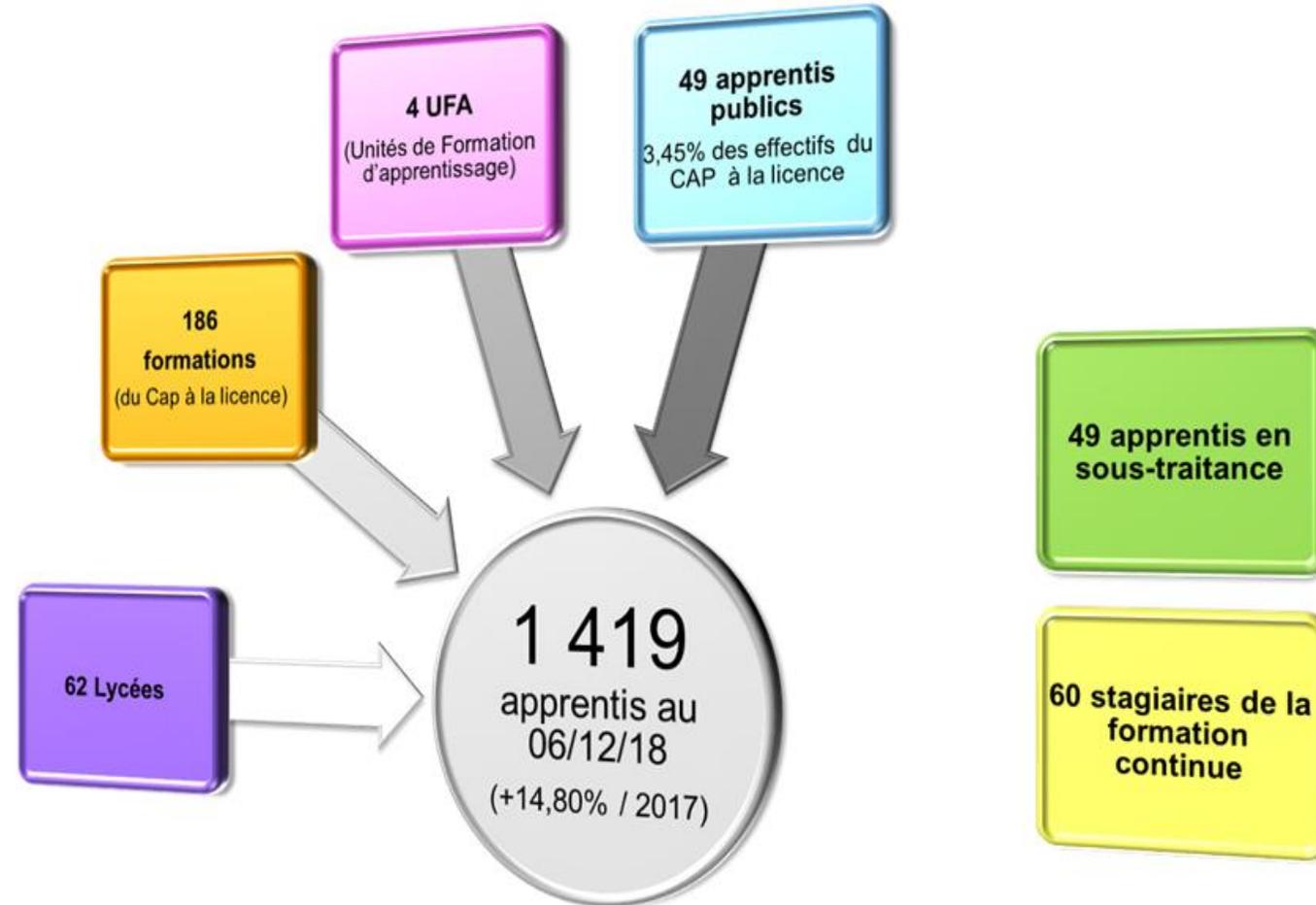
- **Allocation de rentrée scolaire** est versée sous conditions de ressources pour les **apprentis** mineurs.
- Le salaire versé à l'apprenti est **exonéré d'impôt sur le revenu** jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances.
- Les parents perçoivent **les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti**, sous certaines conditions.
- Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'**allocation d'aide au logement** et d'un **accès privilégié aux résidences habitat jeunes**.

Les aides aux apprentis

- Aide à la **restauration**
- Aide au **transport**
- Aide à l'**hébergement**
- Aide à l'**équipement professionnel** pour les apprentis en première année de formation de niveau V ou IV
- Aide au **permis de conduire** : 500 euros pour les apprentis en dernière année de formation de niveau V et IV

Le CFA de l'Académie de Toulouse

- Création au **1^{er} janvier 2016**
- CFA « **Hors les murs** »





Hôtellerie
restauration



Maintenance,
Automobile, Engines



Bâtiment et
travaux publics



Bois et
ameublement



Commerce et vente



Electricité,
électronique, énergie



Informatique



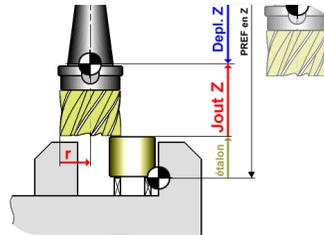
Gestion,
administration,
comptabilité



Industries
graphiques,
audiovisuel



Plasturgie,
composite



Productique,
mécanique



Aéronautique



Soins à la
personne, sanitaire
et social



Transport et
logistique

Télécharger notre catalogue, "Formez-vous en apprentissage dans un lycée public"

<http://www.ac-toulouse.fr/cid67147/l-apprentissage.html>

Méthodologie de prospection

Les outils :

- Rédiger un CV
- Rédiger une lettre de motivation
- Se préparer à l'entretien d'embauche

Comment trouver un employeur ?

- Sollicitez les entreprises où vous avez fait un stage
- Contacts de vos professeurs, entreprises partenaires du lycée
- Réseau familial, voisins, amis
- Réseau associatif , activités (sport, musique...)
- Forum de l'emploi
- Sites internet emploi/formation (ANI, MAFORPRO,...)
- Les pages jaunes et la méthode de l'escargot

Quelques adresses utiles

Service Public.fr – rubrique apprentissage

Portail de l'alternance du ministère du Travail

Maforpro ac-toulouse

Merci de votre attention

Bonne poursuite d'études à vous

Pierre FOURNIER – Coordonnateur pédagogique au CFA Académique
Référent handicap

 pierre.fournier1@ac-toulouse.fr

 06 58 89 87 97